
Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

Ministère de l'Infrastructure

ISSN #1925-6396

This document is also available in English

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

Ministère de l'Infrastructure

ISSN #1925-6396

This document is also available in English

PARTIE I : PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS 2014-2015

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Mandat	4
Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats	5
Programmes et activités du ministère	12
<u>Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2014-2015</u>	13
SOMMAIRE DES RÉALISATIONS DE 2013-2014	14
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE AU 23 JUIN 2014*	20
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	21
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	23
<u>Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations</u> <u>par crédit</u>	24
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2013-2014	29
RÉALISATIONS DE 2013-2014	29
<u>Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2013-2014</u>	33

PARTIE I : PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS 2014-2015

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Mandat

Le ministère de l'Infrastructure (MINF) collabore avec des partenaires gouvernementaux et externes à la modernisation de l'infrastructure publique et favorise un type de croissance durable qui augmente la qualité de vie des Ontariennes et Ontariens et qui contribue à la prospérité économique de la province.

Le MINF remplit une fonction d'organisme central soutenant le Conseil du Trésor (CT) dans la supervision de la planification de l'infrastructure et des investissements connexes. Chargé de la gestion de la croissance dans un esprit de durabilité, il travaille en collaboration avec d'autres ministères et avec les municipalités, les intervenants et le public. Le ministère est aussi responsable de l'élaboration de politiques stratégiques visant les biens immobiliers qui appartiennent au gouvernement et de faciliter la revitalisation du secteur riverain de Toronto.

Une des priorités du ministère est la modernisation de l'infrastructure publique pour soutenir la prospérité économique et améliorer la qualité de vie de la population de l'Ontario en mettant en œuvre le cadre stratégique énoncé dans le plan d'infrastructure décennal *Construire ensemble*, publié en 2011.

Le ministère chapeaute aussi l'initiative Place à la croissance et met actuellement en œuvre le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe. En outre, de concert avec le ministère du Développement du Nord et des Mines, il met en œuvre le Plan de croissance du Nord de l'Ontario.

Le ministère assume la responsabilité législative de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario), qui a pour mandat de garantir la livraison, du début à la fin, des installations et des immeubles requis. Le MINF assure également la supervision de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto), en partenariat avec le gouvernement fédéral et la Cité de Toronto.

Le ministère est responsable du projet de loi intitulé *Loi sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*, déposé à l'Assemblée législative le 7 juillet 2014. Si elle est adoptée, la loi proposée obligera le gouvernement actuel et les gouvernements futurs à dresser régulièrement des plans d'infrastructure à long terme et à améliorer le suivi des priorités de l'Ontario en matière d'infrastructure.

Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats

Le ministère gère les politiques et initiatives du gouvernement qui permettent de renouveler l'infrastructure publique afin de rendre la province plus compétitive sur le plan économique, de protéger l'environnement et d'édifier des collectivités durables tout en gérant efficacement les biens immobiliers de la province.

Priorités	Prospérité économique	Gérance de l'environnement	Collectivités durables
Résultats	- Milieu des affaires diversifié et compétitif - Nouvelle économie et nouveaux emplois fondés sur l'énergie propre	- Protection du climat - Assainissement de l'air - Protection des ressources naturelles	- Collectivités fortes, dynamiques et prospères pour plusieurs générations à venir - Niveau de vie élevé pour les résidents
Stratégies	- Investir dans l'infrastructure pour accroître la production économique, optimiser le soutien à l'emploi et stimuler le développement économique - Créer et mettre en place des plans de croissance stratégiques à long terme pour informer et guider les personnes qui doivent prendre des décisions en matière d'infrastructure et de prestation de services - Permettre à la population de l'Ontario de bénéficier des programmes et services gouvernementaux dont elle a besoin en offrant ces programmes et services dans des locaux adéquats et appropriés	- Gérer la croissance et le développement de façon intelligente et durable sur le plan de l'environnement - Veiller à ce que l'infrastructure publique repose sur les principes d'aménagement de l'environnement - Réduire l'empreinte du gouvernement en utilisant les locaux plus efficacement	- Renouveler l'infrastructure publique - Habiller les collectivités - Gérer les biens immobiliers de façon à assurer l'optimisation des ressources et à maximiser les avantages pour le public - Harmoniser l'aménagement du territoire avec les investissements dans l'infrastructure
Principaux programmes et activités	- Investissement dans l'infrastructure, particulièrement dans le transport, les hôpitaux et les établissements d'enseignement - Amélioration des pratiques de gestion des biens municipaux et investissement dans des projets d'infrastructure d'une importance capitale dans les municipalités - Financement fédéral-provincial partagé - Financement et approvisionnement novateurs - Plans de croissance pour : - la région élargie du Golden Horseshoe - le Nord de l'Ontario - Participation du public et des intervenants - Participation des communautés autochtones - Gestion stratégique des biens immobiliers		

Priorités	Prospérité économique	Gérance de l'environnement	Collectivités durables
Mesures clés	• Collaboration avec le gouvernement fédéral et les partenaires municipaux pour renouveler l'infrastructure vieillissante • Évaluation de la taille et de l'emplacement des centres de croissance urbaine (gens + emplois par hectare) • Réduction de la consommation d'électricité dans les immeubles qui appartiennent au gouvernement • Mise en œuvre dans les délais de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto • Réduction de l'empreinte du gouvernement • État des principaux biens • Revenu provenant de la vente des biens excédentaires ou réduction des frais associés au portefeuille		

Le ministère appuie les priorités à long terme du gouvernement, qui visent à garantir la prospérité économique et la saine gérance environnementale, ainsi qu'à édifier des collectivités durables.

Pour respecter ces priorités, le ministère met l'accent sur trois réalisations attendues clés :

- poursuivre le renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario;
- mettre en œuvre les plans de croissance de la province;
- gérer, de façon efficace et responsable, les biens immobiliers du gouvernement.

Renouvellement de l'infrastructure et plan d'infrastructure décennal

Une infrastructure publique en bon état et d'envergure mondiale est à la base d'une économie vigoureuse et forme la pierre angulaire de collectivités dynamiques et prospères. Les investissements dans l'infrastructure contribuent à améliorer la compétitivité de l'Ontario, stimulent la productivité et améliorent la qualité de la vie de la population.

Voilà pourquoi la province a investi près de 100 milliards de dollars dans l'infrastructure publique depuis 2003. Ces investissements ont été faits notamment dans le cadre du plan *ReNouveau Ontario*, qui prévoyait des investissements de 30 milliards de dollars dans l'infrastructure sur cinq ans et qui a été mené à terme en 2008-2009, soit un an plus tôt que prévu. Ce plan a permis à la province de se hisser au premier rang des provinces en ce qui a trait à la modernisation de l'infrastructure publique.

Dans le cadre de l'initiative de stimulation économique mise en œuvre par le gouvernement en 2009, la province a investi plus de 3 milliards de dollars dans près de 11 000 projets de relance. Ces investissements ciblés, qui ont été faits au moment opportun, ont permis d'appuyer la création de 80 000 emplois, ce qui a stimulé l'économie ontarienne lorsqu'elle en avait le plus besoin.

Fort de ces réussites, le ministère a rendu public en juin 2011 le plan *Construire ensemble*, qui établit une feuille de route pour les investissements dans l'infrastructure au cours de la prochaine décennie. Ce plan prévoit essentiellement des investissements dans l'infrastructure fondamentale, comme le transport en commun, les autoroutes, les établissements d'enseignement postsecondaire et les hôpitaux, pour que l'infrastructure réponde bien aux besoins des Ontariens tout au long de leur vie. Le ministère continuera à assurer la mise en œuvre du plan *Construire ensemble* en 2014-2015 et par la suite.

Afin de poursuivre la construction de nouveaux réseaux de transport en commun, de routes, de ponts, d'hôpitaux et d'écoles, la province prévoit faire des investissements importants de plus de 130 milliards de dollars dans l'infrastructure publique au cours des 10 prochaines années. Ces investissements devraient soutenir en moyenne chaque année plus de 110 000 emplois dans l'industrie de la construction et les secteurs connexes.

Pour appuyer les priorités du gouvernement, le ministère demeure déterminé en 2014-2015 à :

- soutenir le Conseil du trésor dans la gestion du plan d'immobilisations décennal du gouvernement;
- collaborer avec ses partenaires fédéraux, municipaux et autres;
- réaliser les projets d'infrastructure publique d'une importance capitale en adoptant des stratégies d'investissements novatrices et un processus de diversification des modes de financement et d'approvisionnement favorisant une bonne optimisation des ressources.

Planification de la croissance

Au cours des 25 prochaines années, l'Ontario devra relever divers défis en matière de croissance. La *Loi de 2005 sur les zones de croissance* est la pierre angulaire de l'initiative mise en œuvre par le gouvernement pour gérer la croissance en Ontario de façon à soutenir la vigueur de l'économie, à préserver l'environnement et les ressources naturelles ainsi qu'à aider les collectivités à croître et à prospérer. Cette loi permet au gouvernement de mieux cibler et choisir les régions où seront mis en œuvre des plans de croissance et de préparer des plans de croissance stratégiques pour ces régions. Cette initiative est réalisée avec la participation des représentants locaux, des communautés autochtones, des intervenants, des résidents et d'autres groupes publics.

Les plans de croissance indiquent où et comment la croissance devrait se produire dans une région et orientent le gouvernement dans ses investissements. Ils renferment des orientations stratégiques et des outils de planification qui permettent de créer des collectivités plus attrayantes et plus saines et qui contribuent au développement d'un tissu communautaire plus créatif, plus prospère et plus serré. De façon plus générale,

les politiques et les objectifs de gestion de la croissance de la province peuvent aussi s'appliquer aux collectivités qui ne sont pas visées par un plan de croissance en particulier.

Il y a actuellement deux plans de croissance en vigueur pour relever les différents défis en matière de croissance. Dans la région élargie du Golden Horseshoe, le défi consistera à gérer de façon efficace une augmentation de la population d'environ quatre millions et demi de personnes, tout en atténuant les répercussions négatives de cette croissance. Dans le Nord de l'Ontario, le défi consistera à créer une économie durable qui favorise la formation, l'éducation et l'emploi, et qui demeure intéressante pour les personnes qui cherchent à s'y établir ou à y investir.

Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe

À la suite de l'approbation du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe publié en 2006, le gouvernement a établi une orientation globale pour la croissance au cours des 25 prochaines années. Le Plan établit les priorités provinciales et définit des normes précises pour la croissance et l'aménagement dans la région, tout en donnant aux collectivités la souplesse dont elles ont besoin pour tenir compte des circonstances locales.

Le Plan de croissance a été conçu comme une façon avant-gardiste de tirer profit de tous les aspects favorables liés à la croissance (prospérité accrue, meilleurs emplois, débouchés plus nombreux, etc.) tout en protégeant les résidents et la campagne avoisinante contre l'étalement, la congestion et la pollution découlant d'une expansion non planifiée.

Aujourd'hui, environ 9,3 millions de personnes habitent la région élargie du Golden Horseshoe, pour 4,6 millions d'emplois. D'ici 2041, la population sera de 13,5 millions de personnes, et on y comptera 6,3 millions d'emplois. C'est un peu comme si on ajoutait six villes de la taille de Mississauga dans la région.

Le Plan de croissance, dont la mise en œuvre est commencée, prévoit des processus réfléchis et coordonnés de gestion de cette croissance. Son objectif est la création de collectivités complètes et dynamiques dans toute la région, des collectivités où il est agréable d'habiter, de travailler, de se divertir et d'apprendre; des collectivités attrayantes pour les gens instruits, dynamiques et créatifs et pour les sociétés qui souhaitent les embaucher; des collectivités où la santé économique, sociale, personnelle et environnementale est en équilibre.

Ce plan favorise l'atteinte de cet objectif en aidant les municipalités à se développer de façon intelligente :

- en encourageant la construction de zones développées compactes, qui coûtent moins cher à desservir et où on peut circuler facilement;
- en bâtissant l'infrastructure (routes, systèmes de distribution d'eau, etc.) de façon à optimiser l'utilisation des fonds publics et à préserver les ressources;
- en offrant aux gens des options en matière de logement à toutes les étapes de leur vie;
- en faisant en sorte que les citoyens puissent se rendre en vélo, à pied et en transport en commun dans le plus grand nombre de lieux possible;
- en protégeant le patrimoine naturel, les terres agricoles et les espaces verts de la région, qui revêtiront de plus en plus d'importance à mesure que la croissance s'accélération.

Offrant aux municipalités un cadre pour planifier leur croissance jusqu'en 2041, le Plan de croissance soutient la planification à long terme de l'aménagement du territoire, de l'infrastructure ainsi que des aspects économiques. Les collectivités de la région ont commencé à faire des choix qui favorisent une croissance intelligente et durable dès maintenant et dans l'avenir.

Au cours des prochaines années, les citoyens, les entreprises et les collectivités tireront des avantages encore plus importants du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, à mesure qu'il établira les bases dont la région a besoin pour relever les défis et, encore plus important, pour saisir les occasions qui découleront de la croissance et de la prospérité.

Le ministère entend continuer d'aider les municipalités à respecter le Plan de croissance et de travailler avec les ministères partenaires pour assurer l'harmonisation des politiques et de la planification. Le ministère poursuivra ses activités de recherche et d'information pour favoriser l'atteinte des objectifs de planification de la croissance de la province, ainsi que ses efforts visant la mise en œuvre du Plan de croissance en partenariat avec les municipalités et les principales parties concernées.

Plan de croissance du Nord de l'Ontario

La province a annoncé le Plan de croissance du Nord de l'Ontario en mars 2011. Créé de concert avec le ministère du Développement du Nord et des Mines et fortement appuyé par différents partenaires, ce plan de 25 ans contribuera à créer des collectivités plus fortes, plus diversifiées et plus durables dans le Nord de l'Ontario.

Le Plan de croissance contribuera à attirer des gens et des investissements dans la région, à soutenir la formation, l'éducation et les possibilités d'emploi, à créer une main-d'œuvre hautement qualifiée et à placer l'économie du Nord dans une position concurrentielle sur le plan mondial.

Trois initiatives importantes sont en cours ou terminées :

- le développement d'une stratégie de transport multimodal pour le Nord de l'Ontario, qui devrait être terminé d'ici 2016;
- la création de l'Institut des politiques du Nord (août 2012);
- la tenue du Forum des chefs de file pour le développement du Nord, visant à établir la collaboration en vue des autres travaux de mise en œuvre du Plan de croissance (décembre 2013).

Développement et gestion des activités immobilières

Le ministère assume la responsabilité première de la gestion efficace des biens immobiliers appartenant au gouvernement. En plus de veiller à ce que les grands projets d'infrastructure permettent d'optimiser les ressources, le ministère doit gérer efficacement son portefeuille immobilier et garantir la mise en œuvre des politiques et programmes publics par le recours aux biens immobiliers. Ce portefeuille de biens immobiliers appartenant au gouvernement comprend aujourd'hui des locaux totalisant environ 36 millions de pieds carrés situés dans près de 5 000 bâtiments et structures, allant de centres de détention à des immeubles de bureaux, en passant par des palais de justice, des hangars et des édifices patrimoniaux, ainsi que plus de 1 million d'acres de terrains.

Le ministère et Infrastructure Ontario se sont engagés à être des chefs de file en matière de durabilité, en particulier dans le domaine de la gestion durable du portefeuille immobilier de l'Ontario.

Les biens immobiliers gérés et contrôlés par le ministère peuvent être utilisés pour les programmes gouvernementaux ou, lorsqu'on n'en a plus besoin, vendus pour répondre aux intérêts locaux ou gouvernementaux.

Le gouvernement est déterminé à tirer le maximum de ses biens immobiliers et, en cas de vente, à en obtenir une juste valeur marchande. Avant de mettre des biens-fonds en vente, on utilise un processus rigoureux de vérification préalable pour déterminer s'ils aident le gouvernement à réaliser ses objectifs en matière de programmes et de politiques et s'ils présentent des problèmes ou des intérêts d'un point de vue environnemental, patrimonial, autochtone et archéologique. Seuls les biens considérés comme excédentaires sont mis en vente.

La vente de biens-fonds s'inscrit dans le cadre d'une vaste stratégie à long terme adoptée par le gouvernement afin de gérer les biens immobiliers de la province de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible. Pour mettre en œuvre cette

stratégie, Infrastructure Ontario élabore chaque année un plan de vente de biens excédentaires et suit un processus rationalisé afin d'obtenir les meilleurs résultats possible.

Stratégie de renouvellement des services immobiliers

En mars 2012, le MINF a proposé une stratégie pour moderniser la méthode de gestion des biens immobiliers du gouvernement. La Stratégie de renouvellement des services immobiliers repose sur des approches ministérielles ainsi que sur les pratiques exemplaires du secteur privé pour gérer et exploiter la valeur de l'important portefeuille de biens immobiliers du gouvernement. Il s'agit de faire évoluer le programme afin qu'il soit axé sur une gestion et une surveillance stratégiques plutôt que sur une prestation de services traditionnelle par projet.

Cette nouvelle approche comprend la mise à jour des politiques immobilières du gouvernement pour offrir de meilleurs outils et structures visant à planifier, à financer et à gérer les biens immobiliers à l'échelle du gouvernement, ce qui comprend :

- la mise en œuvre d'un nouveau cadre stratégique moderne de gestion des biens immobiliers qui prévoit une approche plus centralisée de la planification et de la gestion des biens immobiliers et qui tient compte des principes de l'économie de marché;
- la réduction des espaces de bureaux pour les fonctionnaires de 1 million de pieds carrés à Toronto et de 300 000 pieds carrés supplémentaires en dehors de Toronto;
- l'élaboration d'une stratégie visant la réparation et l'entretien des principaux biens immobiliers pour qu'ils soient en bon état et la vente de ceux qui ne sont pas nécessaires au programme.

Ces initiatives visent à mieux gérer un plus petit nombre de biens essentiels, à tirer des revenus de la vente de biens excédentaires et à réduire les coûts associés à l'entretien des biens pour affecter les ressources aux principales priorités du gouvernement.

Aménagement riverain

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) est responsable du déploiement de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto, financée par les trois ordres de gouvernement, dans le secteur riverain désigné. Ce secteur couvre 810 hectares (2 000 acres) qui s'étendent de l'avenue Dowling, à l'ouest, à l'avenue Coxwell, à l'est. À ce jour, près de 80 % (1,3 milliard de dollars) du capital initial de 1,5 milliard de dollars consacré à l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto a été investi dans le développement du secteur riverain de Toronto.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto a entrepris les travaux préparatoires pour établir des plans d'ensemble et assurer la mise en place d'approbations de zonage et de planification, a construit une infrastructure importante, y compris une berme de protection contre les inondations, des routes et des services au sein de deux terrains prioritaires, ceux d'East Bayfront et de West Don Lands. Les terrains de West Don Lands, d'une superficie de 32 hectares (80 acres), appartiennent en majorité à la province et sont situés à l'est du centre-ville de Toronto. Le village des athlètes des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 y sera érigé. Le village correspond à de nombreuses priorités de la province, notamment en matière de construction de logements abordables, de réaménagement de terrains contaminés et de revitalisation du secteur riverain (progrès concrets).

Au cours des 10 prochaines années (2014-2023), les efforts de revitalisation du secteur riverain de Toronto seront axés sur l'achèvement des travaux dans les territoires de Central Waterfront, d'East Bayfront et de West Don Lands, et sur l'exploitation du potentiel de North Keating, de Lower Don Lands / Port Lands. Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto se concentre sur des projets qui tirent profit d'investissements privés, produisent une infrastructure essentielle, servent grandement les besoins de la collectivité et augmentent les liens entre le secteur riverain et le reste de la ville.

Programmes et activités du ministère

Le ministère de l'Infrastructure est engagé dans la création et l'amélioration de politiques et de programmes dans les secteurs clés suivants :

- planification de l'infrastructure et de la croissance;
- développement et gestion des activités immobilières.

Infrastructure

Le ministère fournit des services d'analyse et de conseil qui déterminent les décisions en matière d'infrastructure publique afin d'atteindre les objectifs politiques et budgétaires de l'Ontario. À cette fin, le ministère est l'organisme central responsable de la planification, de l'analyse et de la gestion des investissements de la province dans les infrastructures. Le ministère soutient le Conseil du Trésor dans le processus décisionnel concernant les investissements dans l'infrastructure, dirige les négociations avec le gouvernement fédéral relativement aux nouveaux programmes d'infrastructure à frais partagés, élabore et met en œuvre en collaboration avec les municipalités une stratégie sur l'infrastructure municipale, soutient la planification de la gestion des biens, conçoit des stratégies d'approvisionnement et de financement de l'infrastructure et fournit des services de recherche et d'analyse pour soutenir le processus décisionnel.

Planification de la croissance

Le ministère dirige l'élaboration et la mise en œuvre de la politique gouvernementale de gestion de la croissance dans l'ensemble de la province aux termes de la *Loi de 2005 sur les zones de croissance*. Cette initiative vise à élaborer et à mettre en œuvre des plans de croissance régionaux en collaboration avec les administrations locales, les communautés autochtones, les intervenants concernés et le grand public. Le ministère facilite l'harmonisation des politiques et du financement du gouvernement entre plusieurs ministères pour appuyer la mise en œuvre des plans de croissance.

Développement et gestion des activités immobilières

Le ministère est responsable de la gestion d'un portefeuille qui comprend environ 1 million d'acres de terrains sur tout le territoire ontarien, ainsi de la planification stratégique et de l'élaboration des politiques liées à ce portefeuille. Il est aussi responsable de l'acquisition, de la vente et de la gestion des biens immobiliers ainsi que de la supervision de son agent de prestation des services immobiliers, à savoir la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

Dans ce cadre, le ministère et son agent de prestation des services immobiliers fournissent leur expertise et des services dans le secteur immobilier qui appuient les objectifs des politiques et programmes mis de l'avant par la province, en plus de collaborer avec d'autres ministères et organismes du gouvernement ontarien pour répondre à leurs besoins en matière de terrains et de locaux. Aujourd'hui, le ministère est en mesure d'atteindre certains des objectifs environnementaux et stratégiques de l'Ontario grâce à une gestion efficace des biens immobiliers, à l'optimisation de la valeur des biens immobiliers existants et à la fourniture d'espaces de travail adéquats et appropriés aux fonctionnaires ontariens. Principaux organismes de prestation de services :

- **Infrastructure Ontario** joue un rôle crucial en aidant le gouvernement de l'Ontario à moderniser et à optimiser la valeur de l'infrastructure et des biens immobiliers publics ainsi qu'à gérer ses installations grâce à des méthodes d'approvisionnement novatrices et à l'administration d'un programme de prêts.
- **Waterfront Toronto** est chargée de revitaliser le secteur riverain de Toronto en y aménageant de beaux quartiers durables, des parcs et des lieux publics, ainsi que de stimuler la croissance économique dans les industries créatrices axées sur le savoir.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2014-2015

Dépenses prévues du ministère 2014-2015 (en millions de dollars)	
Fonctionnement	143,2
Immobilisations	478,1
TOTAL	621,3

SOMMAIRE DES RÉALISATIONS DE 2013-2014

Le ministère continue de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives clés appuyant les priorités à long terme du gouvernement que sont la prospérité économique, la gérance de l'environnement et l'édification de collectivités durables.

En 2013-2014, le ministère a continué de privilégier la revitalisation et le renouvellement de l'infrastructure publique ainsi que la mise en œuvre de plans de croissance, ce qui comprend la poursuite de la mise en œuvre du plan d'infrastructure décennal et le soutien des municipalités pour la mise à exécution du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, 2006 et du Plan de croissance du Nord de l'Ontario, 2011.

Investissements dans l'infrastructure

Les investissements dans l'infrastructure publique créent des emplois et procurent à long terme des avantages économiques considérables. Depuis 2003, l'Ontario a investi près de 100 milliards de dollars dans l'infrastructure, particulièrement dans les hôpitaux, les écoles et le transport. Ces investissements ont produit :

- 100 grands projets construits ou en chantier associés aux soins hospitaliers, dont la construction de 23 hôpitaux;
- plus de 27 000 projets de rénovation d'écoles terminés ou en cours et l'ouverture de près de 650 nouvelles écoles, dont la construction est en cours ou prévue;
- du financement pour soutenir l'inscription de plus de 160 000 étudiants, y compris l'injection de 1,5 milliard de dollars dans le fonds de stimulation économique mis en place conjointement avec le gouvernement fédéral en 2009, et, dernièrement, plus de 600 millions de dollars pour la réalisation, dans les collèges et universités, de projets d'immobilisations prévus dans le plan d'infrastructure décennal;
- un investissement de plus de 14,9 milliards de dollars (immobilisations) pour le transport en commun dans la province, y compris quelque 8 milliards de dollars dans GO Transit pour soutenir l'augmentation de 63 % du parc de véhicules de la société;
- la construction ou la remise en état de plus de 7 900 kilomètres d'autoroute dans la province;
- la construction ou la rénovation de plus de 950 ponts sur les autoroutes de la province;
- cinq nouveaux palais de justice;
- depuis 2003, année où le gouvernement provincial a lancé la Stratégie pour l'infrastructure municipale, plus de 13 milliards de dollars ont été versés aux municipalités pour des travaux d'infrastructure;
- le gouvernement a approuvé et octroyé des prêts représentant plus de 7,3 milliards de dollars grâce au Programme de prêts d'Infrastructure Ontario pour financer plus de 1 900 projets de construction de routes, de ponts et d'installations ou l'acquisition de biens comme des véhicules ou du matériel.

Certains projets d'infrastructure de la province sont aussi financés par des stratégies d'investissement novatrices et une approche conçue en Ontario appelée « diversification des modes de financement et d'approvisionnement » (DMFA). Géré par Infrastructure Ontario, le modèle de DMFA exploite l'expertise et les ressources du secteur privé pour la réalisation de certains des projets d'infrastructure les plus importants et les plus complexes de la province, tout en assurant la direction et la surveillance de ces projets.

Actuellement, Infrastructure Ontario utilise le modèle de DMFA pour plus de 80 projets d'infrastructure dont les coûts s'élèvent à environ 35 milliards de dollars. On estime les économies associées aux projets en chantier ou terminés à 3,5 milliards de dollars.

Plan d'infrastructure décennal

Construire ensemble, le plan d'infrastructure à long terme de la province, met en évidence les principales priorités en matière d'investissement : améliorer les routes et les ponts pour acheminer les biens de l'Ontario plus rapidement vers les marchés; offrir aux navetteurs des solutions de transport en commun judicieuses; former une main-d'œuvre solide et novatrice; assurer de meilleurs résultats en matière de santé la vie durant; et aider les régions et les villes ontariennes rurales.

Dans le cadre du plan *Construire ensemble*, le gouvernement :

- a publié un guide sur la gestion des biens municipaux s'inscrivant dans la foulée de la Stratégie pour l'infrastructure municipale;
- a adopté une stratégie décennale de planification des immobilisations;
- a élargi le recours à la diversification des modes de financement et d'approvisionnement à d'autres secteurs;
- s'est engagé à faire davantage appel à Infrastructure Ontario pour acquérir l'infrastructure de la province.

La mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du plan *Construire ensemble* est en cours et se poursuivra en 2013-2015 et par la suite.

Stratégie pour l'infrastructure municipale

Le 16 août 2012, le ministère a dévoilé la Stratégie pour l'infrastructure municipale. Cette stratégie est un cadre stratégique à long terme qui permettra aux municipalités de satisfaire leurs besoins essentiels en matière d'infrastructure. Dans le cadre de cette stratégie, toute municipalité désireuse d'obtenir un financement provincial de l'infrastructure doit démontrer comment son projet proposé s'inscrit dans un plan détaillé de gestion des biens.

Pour appuyer la Stratégie, le ministère a publié le *Guide relatif à l'élaboration des plans de gestion des infrastructures municipales* et une trousse d'outils pour la gestion des biens (disponible en ligne). Le guide et la trousse visent à aider les municipalités à élaborer leurs plans de gestion des biens et à faire connaître leurs pratiques exemplaires.

Grâce au Fonds d'infrastructure pour les petites municipalités rurales et du Nord, lancé en 2013-2014, et au programme précédent appelé Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale (IIIM), la province met environ 200 millions de dollars à la disposition des municipalités pour qu'elles puissent s'occuper des projets essentiels d'infrastructure et préparer des plans de gestion des biens. Plus de 12 millions de dollars sont réservés à la gestion des biens afin d'aider les petites municipalités à élaborer un plan de gestion des biens, et plus de 185 millions de dollars (financement d'immobilisations) sont consacrés aux projets de construction essentiels, que ce soit pour des routes, des ponts, des aqueducs ou des réseaux d'égout.

Programmes fédéraux-provinciaux d'infrastructure

En 2012, l'Ontario a publié un document intitulé *Construire le Canada ensemble : Recommandations de l'Ontario pour le plan fédéral d'infrastructure à long terme*. Dans ses recommandations, l'Ontario a demandé au gouvernement fédéral d'augmenter les investissements, de se concentrer sur l'infrastructure économique fondamentale, d'intégrer la planification de la gestion des biens et l'innovation du secteur public dans ses programmes, et de rationaliser l'administration.

Le gouvernement fédéral a dévoilé dans son budget de 2013 le nouveau plan Chantiers Canada et a ensuite publié des renseignements supplémentaires en février et en mars 2014. Le ministère travaille en collaboration avec le gouvernement fédéral à la mise en œuvre des nouveaux programmes fédéraux-provinciaux en Ontario.

Projet de loi sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité (projet de loi 141)

Le 26 novembre 2013, le gouvernement a déposé le projet de loi 141 intitulé *Loi de 2014 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*. La loi proposée décrit une série de mécanismes visant à favoriser une planification stratégique à long terme de l'infrastructure s'appuyant sur des principes et des données probantes. En outre, elle comprend des mesures soutenant la création d'emplois et les occasions de formation, la croissance économique et la protection de l'environnement. Avant la dissolution de la 40^e législature, qui a entraîné la mort au feuillet du projet de loi 141, le débat en deuxième lecture était terminé, et le projet de loi avait été renvoyé au Comité permanent des règlements et des projets de loi d'intérêt privé.

Programmes immobiliers

Les programmes et services provinciaux sont offerts dans des immeubles faisant partie d'un portefeuille de biens immobiliers important supervisé par les responsables du programme immobilier. Parmi les principales réalisations de ce programme, citons :

- l'adaptation du portefeuille immobilier aux besoins et la production de revenus nets de 51,6 millions de dollars en 2013-2014, pour des revenus nets cumulatifs d'environ 342 millions de dollars depuis 2007-2008 grâce à l'aliénation de biens immobiliers;
- la viabilisation du Plan de gestion des locaux de Toronto pour le nouveau complexe des sciences judiciaires et du coroner et le nouvel hôpital Humber River à Downsview (intersection de l'avenue Wilson et de la rue Keele) et la rénovation en profondeur des immeubles situés au 222, rue Jarvis, et au 77, rue Grenville, à Toronto;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto;
- la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité, qui génère des revenus pour régler la dette restante d'Hydro Ontario.

Stratégie de renouvellement des services immobiliers

La Commission de réforme des services publics de l'Ontario a recommandé (dans le rapport Drummond) d'encourager une utilisation plus efficace des locaux actuels et l'élaboration d'un plan de gestion stratégique du portefeuille immobilier de la province. À cette fin, le gouvernement s'est engagé, dans le Budget de l'Ontario de 2012, à transformer sa méthode de gestion des biens immobiliers et à réduire les espaces de bureaux pour les fonctionnaires de 1 million de pieds carrés à Toronto et de 300 000 pieds carrés supplémentaires en dehors de Toronto. Le ministère a donc mis de l'avant de nouvelles directives et politiques en matière de biens immobiliers, qui sont entrées en vigueur en avril 2013 et qui établissent un cadre stratégique pour les biens immobiliers afin d'appuyer la modernisation des pratiques de gestion des activités immobilières en Ontario. Les politiques favorisent une approche plus centralisée de la planification et de la gestion des biens immobiliers, permettant la réalisation des priorités à l'échelle gouvernementale au moyen du programme immobilier. Elles permettent aussi la réduction de l'espace réservé aux bureaux grâce à l'adoption d'une nouvelle norme, soit un maximum de 180 pieds carrés par employé dans le cas d'espace locatif.

Cadre global pour les biens confisqués des sociétés

Lorsqu'une société est dissoute, les biens qui lui appartiennent et qui n'ont pas été aliénés à la date de la dissolution sont confisqués par la Couronne. Le ministère est responsable de la plupart de ces biens.

Les biens confisqués peuvent représenter une obligation financière, opérationnelle et légale importante dans le portefeuille immobilier du gouvernement. Le ministère dirige une initiative réunissant de nombreux ministères afin de créer un nouveau cadre de gestion des biens confisqués en Ontario. Le cadre appuie la transformation continue du portefeuille immobilier par le ministère.

À la suite d'une consultation publique tenue en 2012, le ministère a reçu l'approbation du gouvernement en 2013 pour établir un cadre de gestion des biens confisqués. Les travaux en cours, réalisés avec les ministères partenaires, concernant des modifications qui, si elles étaient approuvées, produiraient certains résultats, notamment :

- réduire le nombre de biens-fonds des sociétés qui sont confisqués au profit du gouvernement de l'Ontario;
- assurer de façon rapide et efficace le retour à une utilisation productive des biens-fonds confisqués des sociétés;
- accroître la responsabilisation des sociétés à l'égard des coûts associés aux biens confisqués;
- accroître la transparence et la certitude liées à la gestion et à l'aliénation des biens confisqués des sociétés.

Planification de la croissance de la région élargie du Golden Horseshoe

Le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, 2006 appuie les investissements du gouvernement provincial dans l'infrastructure de toute la région. Grâce à une étroite collaboration avec différents partenaires et intervenants ainsi qu'avec les municipalités de la région élargie du Golden Horseshoe, le ministère fait en sorte que les plans officiels respectent le Plan de croissance. À ce jour, toutes les municipalités de palier supérieur et à palier unique ont modifié leur plan officiel, et près de 66 % des municipalités de palier inférieur ont adopté des modifications semblables. Les autres municipalités devraient faire de même sous peu.

Indicateurs de rendement

Le ministère a proposé des indicateurs de rendement pour le Plan de croissance au début de 2014. Il demande l'avis des intervenants et des autres parties intéressées sur les indicateurs de rendement proposés, qui visent l'évaluation de la mise en œuvre des politiques du Plan de croissance. Une fois établis, ces indicateurs seront utilisés pour l'examen décennal du Plan de croissance.

S'appuyant sur les leçons tirées par d'autres administrations, le ministère propose 12 indicateurs qui s'articulent autour de quatre thèmes principaux du Plan de croissance. Les indicateurs proposés devraient être complétés par d'autres renseignements et utilisés avec des indicateurs ciblant des initiatives provinciales connexes. Les indicateurs proposés sont axés sur les résultats plutôt que sur les processus. Dans la mesure du possible, les indicateurs utilisent des sources de données disponibles au moins tous les cinq ans et couvrant toute la région.

Le ministère a publié les indicateurs proposés dans deux documents, l'un étant destiné au public et l'autre contenant des renseignements d'ordre technique. Les principaux intervenants ont été informés, et quatre ateliers régionaux ont eu lieu dans la région élargie du Golden Horseshoe afin de recueillir des commentaires sur les indicateurs proposés. Le ministère effectue également le suivi des observations et les analysera en vue d'établir les indicateurs définitifs à l'automne 2014.

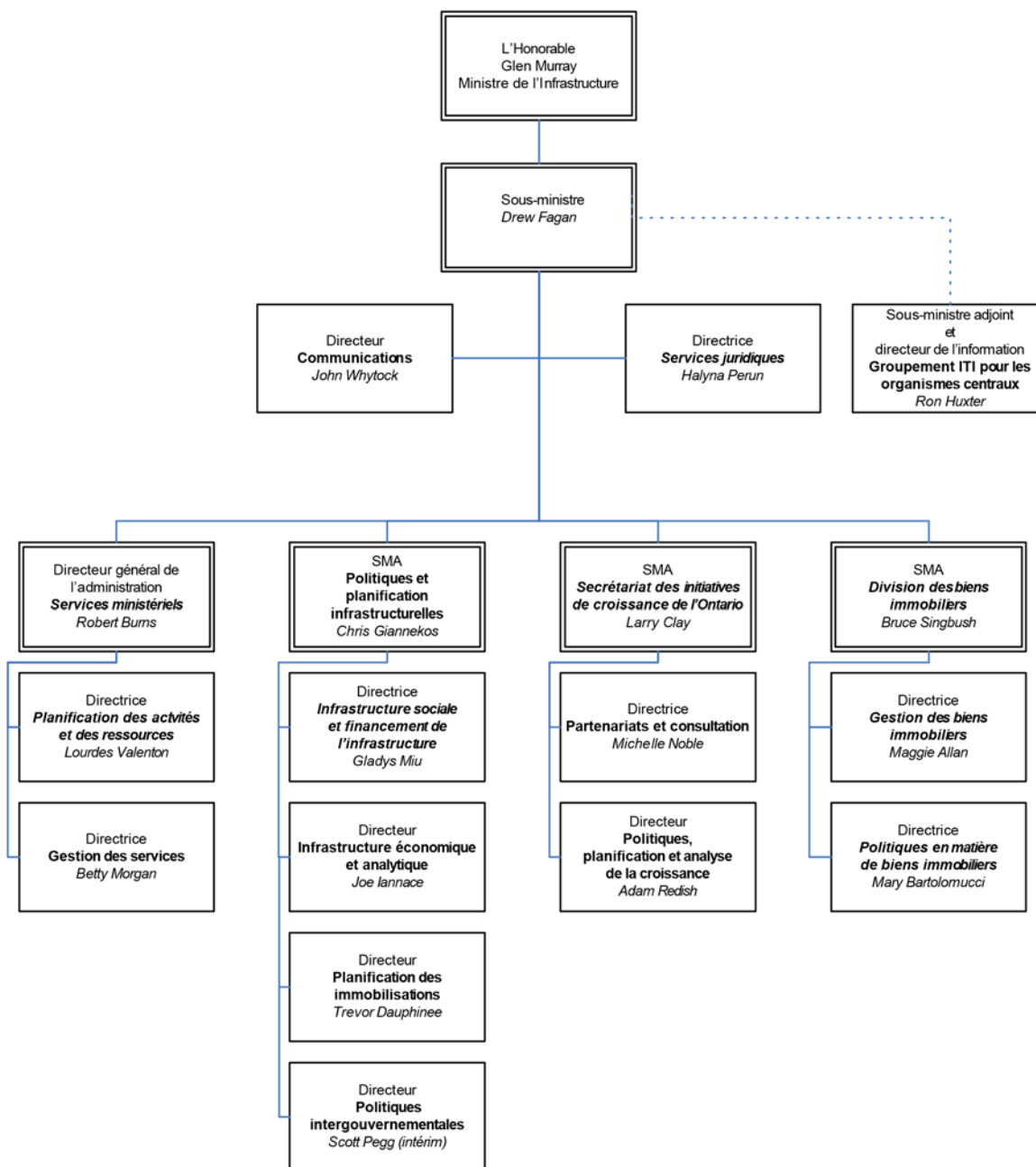
Modification n° 2 au Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe

En juin 2013, la province a adopté la modification n° 2 au Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, qui met à jour et augmente les prévisions démographiques et relatives à l'emploi du Plan de croissance jusqu'en 2041. Les prévisions fondées sur les données du recensement de 2001 ont été remplacées par les données tirées des recensements de 2006 et de 2011 afin d'aider les collectivités de la région à planifier la croissance et le développement dans une optique de durabilité. L'évaluation sous-jacente à la modification a débuté en 2010, et la modification a été élaborée au moyen de vastes consultations auprès de partenaires de toute la région élargie du Golden Horseshoe.

Fonds de mise en œuvre

En avril 2013, le ministère a lancé le Fonds de mise en œuvre pour appuyer l'initiative Place à la croissance. Ce fonds soutient des projets émanant d'universités, d'organismes du secteur, d'organismes non gouvernementaux et de municipalités qui participent à la mise en œuvre, à l'avancement, à l'évaluation ou à la promotion des politiques et des objectifs des plans de croissance de la province. Le Fonds a été bien accueilli dans sa première année par les intervenants du ministère, et 5 des 19 demandes de financement reçues ont été acceptées.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE AU 23 JUIN 2014*



* Après l'élection provinciale tenue en juin, Brad Duguid a été nommé ministre du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario) est un organisme de la Couronne constitué en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*. Infrastructure Ontario compte quatre secteurs d'activité qui donnent des résultats :

- Grands projets : projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement pour le gouvernement et le secteur public, lorsque le ministère l'exige;
- Gestion des biens immobiliers : services de locaux pour la fonction publique de l'Ontario et gestion des projets et des biens du portefeuille du ministère;
- Développement et gestion des activités immobilières : acquisition, aliénation et planification stratégique des biens immobiliers, et renouvellement du portefeuille de biens immobiliers du MINF;
- Projets commerciaux et crédit : opérations commerciales auxquelles participe Infrastructure Ontario lorsque le ministère l'exige, et dont le seuil est fixé à 50 millions de dollars ou qui concernent un projet important, complexe ou à haut risque; financement abordable à long terme offert aux organismes du secteur public admissibles.

Infrastructure Ontario a pour mission de renouveler les hôpitaux, les palais de justice et les autres biens publics essentiels de la province. Pour garantir un mode approprié de propriété et de contrôle publics, Infrastructure Ontario diversifie les modes de financement et d'approvisionnement afin de reconstruire les éléments d'infrastructure essentiels en respectant les budgets et les échéanciers.

Infrastructure Ontario octroie aux municipalités, aux universités et à d'autres organismes publics de la province des prêts abordables pour construire et renouveler l'infrastructure publique.

Infrastructure Ontario gère également le portefeuille des biens immobiliers que la province possède ou loue, qui est l'un des plus importants au Canada. Ce portefeuille comprend une grande variété de biens-fonds, comme des centres de détention, des locaux de bureaux, des palais de justice, des édifices patrimoniaux et des biens fonciers partout dans la province. Les redressements de consolidation tiennent compte de l'incidence des charges du portefeuille immobilier général et du Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité qu'Infrastructure Ontario gère pour le ministère.

En millions de dollars	2014-2015
Fonctionnement	70,4
Immobilisations	2,5
TOTAL	72,9

Organismes gouvernementaux

Le ministère de l'Infrastructure supervise la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) conjointement avec le gouvernement fédéral et la Cité de Toronto. Le tiers des opérations financières de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto est consolidé dans les livres comptables du ministère.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Waterfront Toronto a été mis sur pied par le gouvernement fédéral, la province de l'Ontario et la Cité de Toronto afin de créer des quartiers durables sur des terrains à usage industriel sous-utilisés du secteur riverain de Toronto, de promouvoir la croissance économique des industries créatrices axées sur le savoir, d'aménager des parcs et des espaces ouverts et de fournir au public un accès continu au secteur riverain.

La mission de cette société consiste à élaborer et à concrétiser une vision coordonnée et complète pour le secteur riverain et à s'assurer que les secteurs public et privé participent aux activités de revitalisation.

En millions de dollars	2014-2015
Fonctionnement	12,6
Immobilisations	(2,8)
TOTAL	9,8

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Le ministère de l'Infrastructure est l'organisme central responsable de la gestion de la planification de l'infrastructure, de la gestion de l'aménagement du territoire et de l'établissement des priorités en matière d'immobilisations. Il remplit ce mandat en collaboration avec d'autres ministères, et il consulte à cet égard les municipalités, les parties concernées et la population. Le ministère est aussi chargé de l'élaboration de politiques immobilières stratégiques ainsi que de la gestion et de l'utilisation efficaces des biens immobiliers importants appartenant au gouvernement. Il élabore et administre des politiques et des programmes de gestion efficace des biens pour l'aménagement du territoire, les locaux et le financement de l'infrastructure, notamment la diversification des modes de financement et d'approvisionnement.

Le ministère a la responsabilité législative d'Infrastructure Ontario. Il est aussi responsable de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto en partenariat avec le gouvernement fédéral et la Cité de Toronto.

Une des grandes priorités du ministère est la modernisation de l'infrastructure publique pour soutenir la prospérité économique et aider les collectivités ontariennes à atteindre une grande qualité de vie. À l'été 2011, le ministère a publié *Construire ensemble*, plan d'infrastructure à long terme du gouvernement de l'Ontario dont l'objectif est de stimuler l'emploi et la croissance économique.

Le ministère chapeaute aussi l'initiative Place à la croissance et met actuellement en œuvre les plans de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et du Nord de l'Ontario. Le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, 2006 étant en place depuis plus de 10 ans, une des principales priorités futures sera l'évaluation décennale de ce plan primé.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions	Variations par rapport		Prévisions	Chiffres réels	Chiffres réels
	2014-2015	aux prévisions	2013-2014	2013-2014	provisoires	2012-2013
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	2 103 200			2 103 200	2 103 200	1 296 690
Planification de l'infrastructure et de la croissance	357 324 200	110 949 600	45,0	246 374 600	14 193 100	11 580 932
Développement et gestion des activités immobilières	190 278 500	(53 934 400)	(22,1)	244 212 900	236 391 900	285 554 219
Moins : Mandats spéciaux	79 500 000	79 500 000				
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	470 205 900	(22 484 800)	(4,6)	492 690 700	252 688 200	298 431 841
Mandats spéciaux	79 500 000	79 500 000				
Crédits législatifs	209 014			209 014	208 014	14 385
Total du ministère – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	549 914 914	57 015 200	11,6	492 899 714	252 896 214	298 446 226
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	72 889 200	65 421 200	876,0	7 468 000	63 462 500	24 211 000
Portefeuille immobilier général	795 500	38 253 000		(37 457 500)	(20 164 269)	(253 422 410)
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	(12 220 000)	(3 360 000)		(8 860 000)	(11 591 000)	(47 000)
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	9 874 000	12 910 700		(3 036 700)	(2 362 967)	(2 802 475)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	621 253 614	170 240 100	37,7	451 013 514	282 240 478	66 385 341
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET BIENS IMMOBILISÉS						
Développement et gestion des activités immobilières	324 801 000	313 220 000	2 704,6	11 581 000	5 285 000	
Total à voter – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	324 801 000	313 220 000	2 704,6	11 581 000	5 285 000	
Total des actifs	324 801 000	313 220 000	2 704,6	11 581 000	5 285 000	

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/estimates/index.html>

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/paccts/2012/index.html>

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2014/index.html>

ou

Pour en savoir davantage sur le ministère de l'Infrastructure :

<http://www.moi.gov.on.ca>

Pour en savoir davantage sur l'initiative Place à la croissance :

<http://www.placealacroissance.ca>

Pour en savoir davantage sur Infrastructure Ontario :

<http://www.infrastructureontario.ca>

Pour en savoir davantage sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (en anglais seulement) :

<http://www.waterfrontoronto.ca>

Liste de sigles

DMFA	Diversification des modes de financement et d’approvisionnement
IIIM	Initiative d’investissement dans l’infrastructure municipale
MINF	Ministère de l’Infrastructure
OCC	Organismes, conseils et commissions

Lois

Voici une liste des lois à l'égard desquelles le ministère de l'Infrastructure a une responsabilité législative première ou des obligations administratives.

Lois dont le ministère de l'Infrastructure assure l'application

1. *Loi de 1998 sur l'électricité*, L.O. 1998, chap. 15, annexe A et Règlement de l'Ontario 114/03, art. 0.1
 - Conformément à la partie IX.1, propriété et utilisation des biens-fonds réservés aux couloirs, tel que décrit à l'article 0.1 du Règlement
2. *Loi de 2009 sur l'énergie verte*, L.O. 2009, chap. 12, annexe A
 - En ce qui concerne l'article 10 et le paragraphe 8 (2), dont l'application est partagée avec le ministère de l'Énergie
3. *Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure*, L.O. 2011, chap. 9, annexe 27
4. *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, L.O. 2011, chap. 9, annexe 32
5. *Loi de 2005 sur les zones de croissance*, L.O. 2005, chap. 13
6. *Loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto*, L.O. 2002, chap. 28

Articles de loi ou de règlement en vertu desquels le ministère de l'Infrastructure exerce une autorité

1. *Loi sur les offices de protection de la nature*, L.R.O. 1990, chap. C.27, par. 32 (2)
 - En ce qui concerne les pouvoirs et les fonctions du ministre de l'Infrastructure décrits au paragraphe 32 (2)
2. *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2, et alinéa 18 k) du Règlement 296, R.R.O. 1990
 - En ce qui concerne les pouvoirs et les fonctions du ministère de l'Infrastructure décrits à l'alinéa 18 k)
3. *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune*, L.O. 1997, chap. 41, art. 81
 - En ce qui concerne les pouvoirs du ministre de l'Infrastructure décrits à l'article 81 relativement aux ententes d'acquisition de biens-fonds
4. *Loi sur les terres publiques*, L.R.O. 1990, chap. P. 43, art. 46
 - En ce qui concerne les pouvoirs et les fonctions du ministre de l'Infrastructure décrits à l'article 46
5. *Loi sur l'arpentage*, L.R.O. 1990, chap. S.30, art. 61
 - En ce qui concerne les pouvoirs du ministre de l'Infrastructure décrits à l'article 61 concernant l'installation de bornes d'arpentage sur des terres

**Rapport annuel
2013-2014**

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2013-2014

RÉALISATIONS DE 2013-2014

En 2013-2014, le ministère de l'Infrastructure (MINF) a réalisé des progrès considérables en vue d'atteindre trois objectifs stratégiques prioritaires :

- revitaliser l'infrastructure publique;
- mettre en œuvre des plans provinciaux de gestion de la croissance;
- gérer efficacement les biens immobiliers de la province.

Par conséquent, le ministère appuie le type de croissance et de gérance de l'environnement qui mènera à la prospérité économique et à l'édification de collectivités durables pour la population de l'Ontario, aujourd'hui et à l'avenir.

Principales réalisations

Planification de l'infrastructure

Le ministère a soutenu le Conseil du Trésor dans le processus décisionnel visant les projets et les programmes d'immobilisations.

Le 26 novembre 2013, le gouvernement a déposé le projet de loi 141 intitulé *Loi de 2014 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*.

La loi proposée décrivait une série de mécanismes visant à favoriser une planification stratégique à long terme de l'infrastructure s'appuyant sur des principes et des données probantes. Elle comprenait en outre des principes directeurs pour maximiser la valeur des investissements dans l'infrastructure provinciale et promouvoir l'innovation, la concurrence, la création d'emplois et la formation. Plusieurs principes contenus dans *Construire ensemble*, plan d'infrastructure à long terme de la province publié en 2011, se retrouvaient dans le projet de loi.

Avant la dissolution de la 40^e législature, le débat en deuxième lecture était terminé, et le projet de loi avait été renvoyé au Comité permanent des règlements et des projets de loi d'intérêt privé.

Faire progresser l'Ontario

Le ministère a élaboré, de concert avec le ministère des Finances et le ministère des Transports, la stratégie Faire progresser l'Ontario, annoncée dans le budget de 2014, afin de libérer environ 29 milliards de dollars pour des investissements au cours des 10 prochaines années dans le transport en commun, dans l'infrastructure de transport et dans d'autres projets d'infrastructure prioritaires dans la province. Le ministère continuera de mettre en œuvre cette initiative avec le gouvernement et les parties intéressées.

Stratégie pour l'infrastructure municipale

Les infrastructures municipales sont essentielles à la prestation de services aux Ontariennes et aux Ontariens. La Stratégie pour l'infrastructure municipale est un cadre stratégique à long terme qui permettra aux municipalités de satisfaire leurs besoins essentiels en matière d'infrastructure. Les priorités stratégiques de la Stratégie comprennent ce qui suit : rendre universels la planification de la gestion des biens et les rapports publics; optimiser l'utilisation de toute la gamme des outils budgétaires et des outils de financement de l'infrastructure; et relever les défis structurels auxquels font face les petites municipalités.

Dans le cadre de cette stratégie, toute municipalité désireuse d'obtenir un financement provincial de l'infrastructure doit démontrer comment son projet proposé s'inscrit dans un plan détaillé de gestion des biens. La gestion des biens aide les municipalités à prendre des décisions intelligentes de planification sur la construction, le fonctionnement, l'entretien, le renouvellement et le remplacement de l'infrastructure à long terme.

Dans le Budget de l'Ontario de 2013, le gouvernement annonçait un nouvel investissement de 100 millions de dollars pour aider les petites municipalités rurales à construire des routes, des ponts et d'autres infrastructures essentielles. Il a aussi pris l'engagement de mener une consultation sur les volets d'un éventuel programme permanent d'investissement dans les routes, les ponts et les autres infrastructures essentielles des petites municipalités rurales dans le budget de 2014.

Au cours de l'été 2013, la province a entendu plus de 500 représentants municipaux dans le cadre de 10 séances de consultation en personne qui ont eu lieu partout dans la province, d'un webinaire et d'une séance porte ouverte à la conférence annuelle de l'Association des municipalités de l'Ontario. La province a aussi accepté des mémoires.

Les commentaires ont servi à l'élaboration du Fonds d'infrastructure pour les petites municipalités rurales et du Nord de 2013-2014, lancé en octobre 2013, et du Fonds pour les routes et les ponts municipaux, un nouveau fonds permanent annoncé dans le budget de 2014.

Grâce au Fonds d'infrastructure pour les petites municipalités rurales et du Nord et au programme précédent Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale, la province met environ 200 millions de dollars à la disposition des municipalités pour qu'elles puissent mettre en branle des projets essentiels d'infrastructure et préparer des plans de gestion des biens. Plus de 12 millions de dollars sont réservés à la gestion des biens afin d'aider les petites municipalités à élaborer un plan de gestion des biens, et plus de 185 millions de dollars (financement d'immobilisations) sont consacrés aux projets de construction essentiels, que ce soit pour des routes, des ponts, des aqueducs ou des réseaux d'égout.

Programmes fédéraux-provinciaux d'infrastructure

Le gouvernement a annoncé le nouveau plan Chantiers Canada dans son budget de 2013. Ce plan prévoit 47 milliards de dollars sur 10 ans pour soutenir l'infrastructure provinciale, territoriale et municipale. Des renseignements supplémentaires ont été publiés en février et en mars 2014. Le ministère continue de travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral à la mise en œuvre des nouveaux programmes fédéraux-provinciaux en Ontario.

Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe

Le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, 2006 contribue à la création de collectivités fortes et durables qui sont d'excellents endroits pour habiter, travailler et se divertir. Ce plan oriente la croissance future de façon à promouvoir l'émergence d'une économie robuste, à utiliser efficacement l'infrastructure et à réduire la pression du développement sur les terres agricoles importantes. De plus, le plan définit des normes précises à l'échelle régionale pour la croissance et l'aménagement, tout en donnant aux collectivités la souplesse dont elles ont besoin pour tenir compte des circonstances locales.

En 2012, le ministère a terminé le premier examen des prévisions démographiques et relatives à l'emploi qui se trouvent dans le Plan de croissance. Le recours à des prévisions cohérentes et concertées sur la population et l'emploi garantit une bonne gestion de la croissance. Les prévisions initiales étaient fondées sur les données du recensement de 2001. Pour l'examen, on a utilisé des données plus récentes, tirées des recensements de 2006 et de 2011. Les municipalités de la région élargie du Golden Horseshoe et d'autres intervenants ont été consultés tout au long de l'examen. Les nouvelles prévisions sont maintenant établies.

Au cours de la dernière année, le personnel du ministère a continué de collaborer avec les municipalités de la région élargie du Golden Horseshoe pour s'assurer que leurs plans officiels étaient conformes au Plan de croissance, pour résoudre les conflits entre les intervenants et pour réduire les risques de contestation auprès de la Commission des affaires municipales de l'Ontario. À ce jour, toutes les municipalités de palier supérieur et à palier unique ont adopté des modifications à leurs plans

officiels et près de 66 % des municipalités de palier inférieur ont également adopté des modifications similaires. Les autres municipalités devraient faire de même sous peu.

Plan de croissance du Nord de l'Ontario

Depuis 2007, le ministère collabore étroitement avec les partenaires interministériels, les collectivités du Nord, les intervenants, les collectivités métisses et les Premières Nations afin d'élaborer le Plan de croissance du Nord de l'Ontario, 2011. Ce plan, qui contribuera à orienter les décisions et les investissements pendant les 25 prochaines années, vise à renforcer cette région grâce aux initiatives suivantes :

- diversifier les industries classiques de la région basées sur l'exploitation des ressources afin de stimuler les investissements et l'esprit d'entreprise;
- offrir des possibilités d'éducation, de formation et de carrière dans des secteurs économiques prioritaires;
- s'assurer que les collectivités sont en mesure d'attirer des personnes et des investissements.

Trois initiatives importantes sont en cours ou terminées :

- le développement d'une stratégie de transport multimodal pour le Nord de l'Ontario, qui devrait être terminé d'ici 2016;
- la création de l'Institut des politiques du Nord (août 2012);
- la tenue du Forum des chefs de file pour le développement du Nord, visant à établir la collaboration en vue des autres travaux de mise en œuvre du Plan de croissance (décembre 2013).

Stratégie de renouvellement des services immobiliers

En mars 2012, le ministère a annoncé son projet de moderniser la gestion de ses espaces de bureaux dans la province pour faire des économies et dégager des ressources. Au moyen du plan, la province compte réaliser des économies en diminuant son empreinte immobilière en réduisant la taille des grands espaces de bureaux et en limitant le nombre d'espaces loués.

Le ministère collabore avec Infrastructure Ontario pour mettre en œuvre le plan grâce à des méthodes d'approvisionnement et de financement des plus modernes visant à faire des économies. Le gouvernement s'est engagé, dans le Budget de l'Ontario de 2012, à transformer sa méthode de gestion des biens immobiliers et à réduire les espaces de bureaux pour les fonctionnaires de 1 million de pieds carrés à Toronto et de 300 000 pieds carrés supplémentaires en dehors de Toronto. À la fin de 2013-2014, 32 % de l'objectif avait été atteint à Toronto, et 40 % à l'extérieur de Toronto.

Parmi les autres réalisations majeures dans le cadre du programme immobilier du MINF, citons les suivantes :

- la mise en œuvre du plan du portefeuille de biens immobiliers, axé sur la génération de revenus nets et la réduction des coûts et des passifs à long terme liés au portefeuille de biens immobiliers sous le contrôle du ministère pour la période de trois ans allant de 2013-2014 à 2015-2016 (24 millions de dollars en 2013-2014, 30 millions de dollars en 2014-2015 et 25 millions de dollars en 2015-2016) et une réduction de 1,5 million de dollars des coûts et des passifs sur la même période;
- la viabilisation du Plan de gestion des locaux de Toronto pour le nouveau complexe des sciences judiciaires et du coroner et le nouvel hôpital Humber River à Downsview (intersection de l'avenue Wilson et de la rue Keele) et la rénovation en profondeur des immeubles situés au 222, rue Jarvis, et au 77, rue Grenville, à Toronto;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto;
- la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité, qui génère des revenus pour régler la dette restante d'Hydro Ontario.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2013-2014

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2013-2014 (en millions de dollars)*
Fonctionnement	75,8
Immobilisations	177,1
Effectif** (au 31 mars 2014)	132

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2014.

** Postes équivalents plein temps de la fonction publique de l'Ontario.